

(^)

(N° 78.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1880.

VÉRIFICATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 1879.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DE COMPTABILITÉ (¹), PAR M. G. WASHER.

MESSIEURS,

La commission de comptabilité, en exécution de l'article 83 du règlement de la Chambre, a procédé, dans sa séance du 11 de ce mois, à l'examen du compte de l'exercice de 1879 et des pièces justificatives y annexées.

Les chiffres du budget relatifs à cet exercice ont été arrêtés par la Chambre à la somme de fr. 872,000

La dépense a été de 872,000

La commission de comptabilité a l'honneur de vous proposer, Messieurs, l'adoption du compte de 1879

Le Secrétaire,
G. WASHER.

Le Président,
J. DESCAMPS.

(¹) La commission de comptabilité est composée de MM. DESCAMPS, président, SABATIER, LIPPENS, MASCART, LUCQ, DLMEUR et WASHER.
